



ECONOMIE

"Aucune réforme importante n'est allée jusqu'au bout"

S'IL reconnaît quelques points positifs au mandat de l'Administration provisoire, aux yeux du président du Syndicat des professionnels de sécurité sociale (Sypross), Richard Ndi Bekoung, les attentes réelles du gouvernement et des assurés sont loin d'avoir été satisfaites dans leur globalité. Avec, en prime, un climat social délétère, dénonce-t-il.

Propos recueillis par Hans NDONG MEBALE Libreville/Gabon

L'Union : Après 12 mois d'Administration provisoire de la CNSS, quel constat dressez-vous du mandat de Christophe Eyi et de son équipe ?

Richard Ndi bekoung: La décision de mettre en place une administration provisoire a été quelque chose d'inédit pour la CNSS. L'objectif des autorités était de trouver une solution radicale afin de restructurer notre système de sécurité sociale qui se trouvait au bord du gouffre. Sans vouloir accabler l'administrateur provisoire avec son équipe, nous pouvons affirmer sans risque de nous tromper que le bilan peu élogieux est loin des attentes non seulement des autorités mais surtout du personnel et des usagers de la CNSS un an après sa mise en place. En effet, aucune réforme importante n'est allée jusqu'au bout. Aucun bilan n'a été présenté par l'Administrateur provisoire et son équipe après un an d'exercice. Cependant, certaines sources nous indiquent qu'une agence de communication serait à pied d'œuvre pour dresser un bilan positif qui se projetterait pour un nouveau mandat et en guise de réponse à la situation réelle que le Sypross avait présentée au terme du mandat de l'Administration provisoire.

Pensez-vous que l'administration provisoire a réussi à redresser les comptes de la CNSS et améliorer les prestations sociales?

Si redresser les comptes, c'est rééchelonner la dette vis-à-vis des banques, une dette qui s'élève à plus de 55 milliards; si redresser les comptes se résume au paiement à date échue des salaires et des pensions ; si améliorer les

prestations techniques, c'est de régulariser les dossiers de pensions en attente du premier paiement depuis 2018, la réponse est oui. L'Administration provisoire a réussi à redresser les comptes de la CNSS et améliorer les prestations techniques. Cependant, si l'on considère les missions qui ont été assignées à l'Administration provisoire sur les réductions des charges de fonctionnement, sur la restructuration des engagements bancaires et sur la grande réforme paramétrique, on est très loin du compte. Car la dette fournisseurs a grimpé, la dette vis-à-vis des banques demeure autour des 55 milliards de francs, les indemnités journalières de maternité restent toujours impayées. C'est la réalité!

Toutefois, y a-t-il tout de même des points positifs que l'on peut mettre à l'actif de l'administration provisoire?

Les points positifs que l'on peut mettre à l'actif de l'administration provisoire sont : la situation des engagements bancaires de la CNSS; les moratoires de remboursement et des garanties exigées en vue d'engager une optimisation des conditions de financement de la CNSS dans le cadre d'une négociation avec les banques partenaires. Elle a réussi à rééchelonner la dette de la CNSS vis-à-vis des banques. Sur un deuxième point, on peut également citer le plan de trésorerie pour garantir la prise en charge dans les délais impartis des pensions et des salaires. L'Administration provisoire paie à date échue les salaires et les prestations techniques sauf les indemnités journalières de maternité (situation qui perdure depuis des années). Et troisièmement, on peut également citer le mécanisme de recouvrement des impayés.



Richard Ndi Bekoung, président du Sypross.

Êtes-vous favorables à une gestion de la CNSS par le secteur privé? Quelles sont vos suggestions et propositions?

Le Sypross ne choisit pas les responsables ou le mode de gestion de la CNSS. Nous sommes un outil d'aide à la décision et nous défendons les intérêts de nos membres et ceux de notre entreprise. Au regard du bilan maigre de l'Administration provisoire face aux défis importants de la CNSS, nous pouvons affirmer sans risque de nous tromper que l'Administration provisoire est une utopie au terme d'un an d'exercice. Par ailleurs, l'Administrateur provisoire nous a donné l'impression qu'il n'a été qu'un simple exécutant des décisions venues d'ailleurs. Aussi, le climat social s'est largement détérioré durant la période de 12 mois de l'Administration provisoire. Ainsi, reconduire une Administration provisoire qui ne décide de rien serait un risque d'implosion sociale et une nouvelle illusion de penser que l'Administration provisoire constituerait une solution pour réformer la CNSS.